

## LE 18-BRUMAIRE DE LOUIS BONAPARTE chapitre VI.

La coalition avec la Montagne et les républicains purs, à laquelle le parti de l'ordre se vit condamné, dans ses vains efforts pour conserver la possession du pouvoir militaire et reconquérir la direction suprême du pouvoir exécutif, prouvait incontestablement qu'il avait perdu sa propre *majorité parlementaire*. La simple puissance du calendrier, l'aiguille des heures sonna, le 29 mai, le signal de sa décomposition complète. Avec le 29 mai, commença la dernière année de l'Assemblée nationale. Il lui fallait désormais se décider, soit en faveur du maintien sans modification, soit en faveur de la révision de la Constitution. Mais révision de la Constitution, cela ne signifiait pas seulement! domination de la bourgeoisie ou de la démocratie petite-bourgeoise, démocratie ou anarchie prolétarienne, République parlementaire ou Bonaparte, cela signifiait également Orléans ou Bourbon ! C'est ainsi que tomba au milieu du Parlement la pomme de discorde autour de laquelle devait fatalement s'allumer le conflit des intérêts qui divisaient le parti de l'ordre en fractions opposées. Le parti de l'ordre était un mélange d'éléments sociaux hétérogènes. La question de la révision de la Constitution créa une température politique qui décomposa le produit de ce mélange en ses éléments primitifs.

L'intérêt des bonapartistes à la révision était simple. Il s'agissait avant tout pour eux de supprimer l'article 45, qui interdisait la réélection de Bonaparte, et d'obtenir la prorogation de son pouvoir. L'attitude des républicains ne paraissait pas moins simple. Ils repoussaient absolument toute révision, n'y voyant qu'une conspiration générale contre la République. Comme ils disposaient de plus d'un quart des voix à l'Assemblée nationale et que, en vertu de la Constitution, il fallait les trois quarts des voix pour qu'on pût légalement décider la révision et convoquer une assemblée chargée de procéder à cette révision, ils n'avaient qu'à compter leurs voix pour être sûrs de la victoire. Et ils la tenaient pour assurée.

En face de ces attitudes claires, le parti de l'ordre se trouvait en proie à des contradictions inextricables. S'il rejetait la révision, il mettait en péril le *statu quo* en laissant à Bonaparte une seule issue, l'emploi de la violence, en abandonnant la France, le 2 mai 1852, au moment de la décision, à l'anarchie révolutionnaire, avec un président qui perdait toute autorité, un Parlement qui n'en avait plus depuis longtemps et un peuple qui pensait à la reconquérir. S'il votait pour la révision constitutionnelle, il savait qu'il voterait pour rien et qu'il se heurterait fatalement, en vertu de la Constitution, au veto des républicains. S'il déclarait, contrairement à la Constitution, que la simple majorité des voix suffisait, il ne pouvait espérer empêcher la révolution qu'en se soumettant sans réserve à la discrétion du pouvoir exécutif, mais il faisait ainsi de Bonaparte le maître de la Constitution, de la révision et de lui-même. Une révision simplement partielle, prolongeant le pouvoir du président, préparait la voie à l'usurpation impériale. Une révision générale, abrégeant l'existence de la République, amenait nécessairement un conflit entre les prétentions dynastiques, car les conditions d'une restauration bourbonnienne et celles d'une restauration orléaniste n'étaient pas seulement différentes, elles s'excluaient réciproquement.

La *République parlementaire* était plus que le terrain neutre où les deux fractions de la bourgeoisie française, légitimiste et orléaniste, grande propriété foncière et industrie, pouvaient coexister l'une à côté de l'autre, avec des droits égaux.

Elle était la condition indispensable de leur domination *commune*, la seule forme d'État dans laquelle leur intérêt général de classe pouvait se subordonner à la fois les prétentions de ces différentes fractions et toutes les autres classes de la société. En tant que royalistes, ils retombaient dans leur antagonisme, dans la lutte pour la suprématie de la propriété foncière ou de l'argent, et l'expression suprême de cet antagonisme était personnifiée dans les rois eux-mêmes, dans leurs dynasties. D'où la résistance du parti de l'ordre au rappel des Bourbons.

Le député orléaniste Creton avait, à intervalles périodiques, en 1849, 1850 et 1851, déposé la proposition d'abroger le décret de bannissement dirigé contre les familles royales. Le Parlement offrait tout aussi périodiquement le spectacle d'une assemblée de royalistes fermant opiniâtrement à leurs rois bannis les portes par lesquelles ils pouvaient rentrer. Richard III avait assassiné Henri VI en déclarant qu'il était trop bon pour cette terre, et que sa place était au ciel. Ils déclaraient, eux, que la France était trop mauvaise pour posséder à nouveau ses rois. Contraints par la force des circonstances, ils étaient devenus républicains et sanctionnèrent à différentes reprises la décision du peuple qui avait chassé leurs rois de France.

La révision de la Constitution — et les circonstances forçaient à s'en préoccuper — mettait en question, outre la République, la domination commune des deux fractions de la bourgeoisie et réveillait, avec la possibilité du rétablissement de la monarchie, la rivalité des intérêts qu'elle avait de préférence représentés à tour de rôle, la lutte par la suprématie d'une fraction sur l'autre. Les diplomates du parti de l'ordre croyaient pouvoir liquider la lutte par ce qu'ils appelaient une *fusion* des deux dynasties, des partis royalistes et de leurs maisons royales. La véritable fusion de la Restauration et de la monarchie de Juillet c'était la République parlementaire, dans laquelle se fondaient les couleurs orléanistes et légitimistes et où les différentes sortes de bourgeois disparaissaient dans le bourgeois tout court, dans le genre bourgeois. Mais, maintenant, l'orléaniste devait devenir légitimiste, le légitimiste orléaniste. La royauté, qui personnifiait leur antagonisme, devait incarner leur unité et faire de l'expression de leurs intérêts exclusifs de fractions, l'intérêt commun de leur classe. La monarchie devait réaliser ce que la négation des deux monarchies, à savoir la République, pouvait réaliser et avait vraiment réalisé. C'était la pierre philosophale, à la fabrication de laquelle les docteurs du parti de l'ordre se cassaient la tête. Comme si la monarchie légitime pouvait jamais devenir la monarchie de la bourgeoisie industrielle, ou la royauté bourgeoise être jamais la royauté de l'aristocratie terrienne héréditaire ! Comme si la propriété foncière et l'industrie pouvaient fraterniser sous une même couronne, alors que la couronne ne pouvait coiffer qu'une seule tête, celle du frère aîné ou du cadet ! Comme si l'industrie pouvait, en général, se réconcilier avec la propriété foncière, tant que celle-ci ne se déciderait pas. à devenir elle-même industrielle ! Si Henri V mourait demain, le comte de Paris n'en deviendrait pas pour cela le roi des légitimistes, à moins qu'il ne cessât d'être le roi des orléanistes.

Cependant, les philosophes de la fusion, qui se donnaient d'autant plus d'importance que la question de la révision passait de plus en plus au premier plan, qui s'étaient créés dans l'Assemblée nationale un organe quotidien officiel et qui, en ce moment même (février 1852), sont de nouveau à l'œuvre, s'expliquaient toute la difficulté de la question par la résistance et la rivalité des deux dynasties.



Les tentatives de réconciliation de la famille d'Orléans avec Henri V, entreprises dès la mort de Louis-Philippe, mais, comme les intrigues dynastiques, en général, menées dans les coulisses et pendant les vacances de l'Assemblée, pendant les entr'actes, et plutôt en jouant de coquetterie sentimentale avec une vieille superstition qu'en prenant au sérieux la question, devinrent désormais une affaire d'État et furent apportées par le parti de l'ordre sur la scène publique, au lieu de l'être, comme jusqu'alors, sur le théâtre d'amateurs. Les courriers volèrent de Paris à Venise, de Venise à Chambord, de Chambord à Paris. Le comte de Chambord publia un manifeste dans lequel il annonça non pas sa restauration, mais la restauration "nationale", "avec l'aide de tous les membres de sa famille". L'Orléaniste Salvandy se jeta aux pieds de Henri V. Les chefs légitimistes Berryer, Benoît d'Azy, Saint-Priest se rendirent à Claremont pour convaincre les Orléans, mais en vain. Les fusionnistes s'aperçurent trop tard que les intérêts des deux fractions bourgeoises ne perdaient rien de leur exclusivisme et ne gagnaient rien en esprit de conciliation à s'aiguiser sous la forme d'intérêts de famille, d'intérêts de deux maisons royales. Si Henri V reconnaissait comme son successeur le comte de Paris — le seul succès que la fusion pût remporter dans le meilleur des cas, — la maison d'Orléans ne recueillait aucun avantage que la stérilité d'Henri V ne lui eût déjà assuré, mais elle renonçait à toutes les prétentions qu'elle avait acquises du fait de la révolution de Juillet. Elle renonçait à ses prétentions primitives, à tous les titres qu'elle avait arrachés, au cours d'une lutte presque séculaire, à la branche aînée des Bourbons, elle troquait contre cet avantage douteux sa prérogative historique, la prérogative de son arbre généalogique. La fusion n'était, par conséquent, autre chose qu'une abdication volontaire de la maison d'Orléans, sa résignation légitimiste, son retour repentant de l'Église protestante à l'Église catholique. Retour qui ne la replacerait même pas sur le trône qu'elle avait perdu, mais sur les marches du trône sur lesquelles elle était née. Les anciens ministres orléanistes Guizot, Duchâtel, et autres, qui se précipitèrent également à Claremont pour défendre la cause de la fusion, ne représentaient en fait que l'écœurement provenant de la révolution de Juillet, le manque de confiance dans la royauté bourgeoise et dans la royauté des bourgeois, la foi superstitieuse en la légitimité, comme dernière amulette contre l'anarchie. Ils s'imaginaient être des médiateurs entre, les Orléans et les Bourbons, mais, en réalité, ils n'étaient que des orléanistes renégats, et c'est comme tels que le prince de Joinville les reçut. Quant à la partie vivante, belliqueuse, des orléanistes, Thiers, Baze, et autres, ils persuadèrent très facilement la famille de Louis-Philippe que si toute restauration monarchique supposait la fusion des deux dynasties, toute fusion de cette nature supposait à son tour l'abdication de la maison d'Orléans, et que, par contre, il était tout à fait conforme à la tradition de ses ancêtres de reconnaître provisoirement la République et d'attendre que les événements permissent de transformer le fauteuil présidentiel en un trône. On répandit le bruit de la candidature du prince de Joinville, la curiosité publique fut tenue en haleine, et, quelques mois plus tard, après le rejet de la révision, en septembre, cette candidature fut officiellement posée. Ainsi, la tentative de fusion royaliste entre orléanistes et légitimistes avait non seulement échoué, mais elle avait encore brisé leur fusion parlementaire, leur forme commune républicaine et décomposé à nouveau le parti de l'ordre en ses éléments primitifs.

Mais à mesure que les relations devenaient plus tendues entre Claremont et Venise, que leur accord se brisait, que l'agitation autour de Joinville gagnait du terrain, les négociations engagées entre Faucher, le ministre de Bonaparte, et les légitimistes, devenaient plus ardentes, plus sérieuses.

La dissolution du parti de l'ordre ne s'arrêta pas à ses éléments primitifs. Chacune des deux grandes fractions se décomposa à son tour. Il sembla que toutes les anciennes nuances politiques, qui s'étaient autrefois heurtées et combattues à l'intérieur de chacun des deux clans, légitimiste ou orléaniste, réapparaissaient de nouveau, tels des infusoires desséchés reprenant vie au contact de l'eau, et qu'elles avaient acquis suffisamment de force vitale pour constituer à leur tour des groupes propres et des antagonismes indépendants. Les légitimistes se remémorèrent les conflits entre les Tuileries et le pavillon de Marsan<sup>1</sup>, entre Villèle et Polignac. Les orléanistes vécurent à nouveau l'âge d'or des tournois entre Guizot, Mole, Broglie, Thiers et Odilon Barrot.

La fraction du parti de l'ordre partisan de la révision, mais divisée en dehors de cette question, et composée des légitimistes, dirigés par Berryer et Falloux, d'une part, et La Rochejaquelein, d'autre part, et des orléanistes fatigués de la lutte, sous la direction de Mole, de Broglie, de Montalembert et d'Odilon Barrot, s'unit aux représentants bonapartistes pour déposer la proposition vague et confuse suivante : "Les représentants soussignés, en vue de rendre à la nation le plein exercice de sa souveraineté, proposent de réviser la Constitution." Mais, en même temps, ils déclarèrent unanimement, par la bouche de leur rapporteur Tocqueville, — que l'Assemblée nationale n'avait pas le droit de proposer l'abolition de la *République* et que seule la Chambre de révision en avait le pouvoir. D'ailleurs, la Constitution ne pouvait être révisée que *par la voie légale*, par conséquent, seulement si la majorité des trois quarts des voix prescrite par la Constitution décidait de cette révision. Après six jours de débats tumultueux, le 18 juillet, la révision, comme c'était à prévoir, fut repoussée. 446 voix se prononcèrent en sa faveur, mais 278 voix contre. Les orléanistes avérés, Thiers, Changarnier et autres, votèrent avec les républicains et la Montagne.

La majorité du Parlement se déclarait ainsi contre la Constitution, mais cette Constitution elle-même se déclarait pour la minorité et donnait à sa décision un caractère obligatoire. Or, le parti de l'ordre n'avait-il pas, le 31 mai 1850, le 13 juin 1849, subordonné la Constitution à la majorité parlementaire ? Toute sa politique passée ne reposait-elle pas sur la subordination des paragraphes de la Constitution aux décisions de la majorité parlementaire ? N'avait-il pas laissé aux démocrates la croyance biblique en la lettre de la loi, et n'en avait-il pas puni les démocrates ? Mais, en ce moment, la révision de la Constitution ne signifiait pas autre chose que le maintien du pouvoir présidentiel, de même que le maintien de la Constitution ne signifiait pas autre chose que la destitution de Bonaparte. Le Parlement s'était prononcé pour ce dernier, mais la Constitution se prononçait contre le Parlement. Il agissait, par conséquent, dans l'esprit du Parlement, en déchirant la Constitution, et dans le sens de la Constitution en chassant le Parlement.

<sup>1</sup> Le pavillon de Marsan, au palais des Tuileries, fut sous Louis XVIII le lieu de séjour du futur Charles X, le comte d'Artois. Celui-ci, ultra réactionnaire, était en opposition avec la politique modérée de Louis XVIII, ce qui fut la source de toutes sortes d'intrigues.